



Canada Ireland 180
Canada Irlande 180

Portail Canada-Irlande 180

Politique de subvention et critères d'admissibilité d'accès au portail

Préambule :

- Le projet du portail Canada-Irlande 180, financé par Patrimoine canadien (PCH) est mis en œuvre par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA), comprendra des subventions offertes aux diffuseurs admissibles qui réservent des spectacles par l'entremise du Portail Canada-Irlande 180 (Portail), en fonction des fonds disponibles.
- Ces subventions ne constituent pas un droit et il n'existe aucune garantie que tous les spectacles disponibles via le Portail seront admissibles à une subvention en tout temps.
- Les subventions seront calculées et validées au moment où un diffuseur réservera une présentation admissible sur le Portail.
- Le Portail privilégie les formes d'art nouvelles, contemporaines et traditionnelles pour lesquelles le besoin de soutien financier est le plus démontré. Les productions commerciales à succès ayant une audience établie qui ne dépendent pas du soutien public, ne peuvent être inscrites dans le Portail.
- Les subventions ne seront versées **qu'après** la tenue de la présentation admissible **et après** que le rapport de l'événement aura été soumis et confirmé reçu par CAPACOA. Aucune exception à cette politique ne sera accordée.

L'octroi des subventions dépend du financement disponible dans le cadre du projet soutenu par le ministère du Patrimoine canadien. Les conditions peuvent être modifiées au besoin, en fonction des circonstances.

Conditions d'octroi de subvention :

- Une subvention de base de 25 % s'appliquera au prix indiqué dans le portail à tous les spectacles **irlandais** reconnus dans le cadre de la programmation « Canada-Irlande 180 » et réservés dans le Portail.
- Une subvention de base de 10 % s'appliquera au prix indiqué dans le portail à tous les spectacles **canadiens** reconnus dans le cadre de la programmation « Canada-Irlande 180 » et réservé dans le Portail au même moment qu'un spectacle irlandais admissible.
- Une subvention additionnelle de 15 % sera ajoutée à la subvention de base applicable pour les spectacles **de danse, de théâtre et d'arts du cirque** réservés dans le Portail. Ce montant s'applique tant aux productions irlandaises admissibles qu'aux productions canadiennes admissibles.
- Les spectacles canadiens subventionnés doivent être présentés lors de la même représentation qu'un spectacle irlandais dans le cas d'artistes musicaux ou dans le cadre d'une programmation associée (dans la même série/saison lorsqu'ils sont présentés à des dates différentes).
- Toutes les conditions énoncées dans le préambule s'appliquent.
- **Une subvention maximale totale de 10 000 \$** CAD par diffuseur ou organisme d'appui à la diffusion sera accordée, aucune limite sur le nombre de spectacles réservés.



CANADIAN ASSOCIATION
FOR THE PERFORMING ARTS
ASSOCIATION CANADIENNE
DES ORGANISMES ARTISTIQUES



Conditions d'annulation :

- Les diffuseurs ne sont pas responsables des présentations annulées en raison de circonstances ou à un acte échappant au contrôle raisonnable d'une partie invoquant la force majeure, y compris une guerre, un blocus ou des troubles civils, à condition que cette circonstance ou cet acte ne résulte pas d'une négligence ou d'une faute intentionnelle de la partie invoquant la force majeure, ou qu'il ne puisse être raisonnablement prévu ou évité.
- Outre la clause de « force majeure », l'octroi de subventions est conditionnel au respect, par les parties, de l'Entente de réservation en bloc Canada-Irlande 180 et règles d'engagement 2026-2028 et les termes de l'offre de spectacle ou de la lettre d'intention.

Critères d'admissibilité :

Admissibilité des diffuseurs artistiques canadiens :

- Les diffuseurs artistiques professionnels canadiens constitués en organismes à but non lucratif (qui satisfont [aux critères d'admissibilités du FCPA](#), qu'ils reçoivent ou non actuellement un financement du FCPA) sont admissibles à s'inscrire au Portail et à y accéder afin d'engager des artistes.
- L'adhésion à CAPACOA n'est pas requise pour avoir accès au Portail.
- Pour qu'une présentation soit admissible, des droits d'entrée doivent être exigés conformément aux critères d'admissibilité du FCPA.
- Les lieux occasionnels, les bars et les cafés qui ne sont pas des diffuseurs artistiques professionnels canadiens à but non lucratif établis et reconnus **ne sont pas** admissibles à l'inscription dans le Portail, ni à l'accès aux spectacles irlandaises subventionnés.

Admissibilité des artistes / productions irlandais(es) :

- Les spectacles identifiés par Culture Ireland/l'ambassade d'Irlande seront inclus dans le Portail.
- Les spectacles identifiés par des diffuseurs artistiques canadiens peuvent également être proposés afin d'être inclus dans le Portail.
- Pour proposer un spectacle irlandais afin d'être inclus dans le Portail, communiquez avec CAPACOA au courriel indiqué ci-dessous.
- CAPACOA, en consultation avec PCH et Culture Ireland, lorsque nécessaire, déterminera ce qui constitue un « spectacle admissible » dans le Portail et coordonnera l'inscription du spectacle, y compris l'ajout de renseignements requis pour faciliter les tournées et les réservations dans le Portail.

Admissibilité des artistes / productions canadiens(iennes) :

- Les spectacles identifiés par les diffuseurs artistiques canadiens peuvent être proposés afin qu'il soit inclus dans le Portail et doivent avoir un lien thématique fort avec l'initiative Canada-Irlande 180 pour être considérés comme admissibles (par exemple, être axé sur le patrimoine partagé, les traditions artistiques, les perspectives comparatives ou constituer des œuvres complémentaires à certains spectacles irlandais).
- CAPACOA, en consultation avec PCH et Culture Ireland, lorsque nécessaire, déterminera ce qui constitue un « spectacle admissible » dans le Portail et coordonnera l'inscription du spectacle, y compris l'ajout de renseignements requis pour faciliter les tournées et les réservations dans le Portail.



CANADIAN ASSOCIATION
FOR THE PERFORMING ARTS
ASSOCIATION CANADIENNE
DES ORGANISMES ARTISTIQUES



- Pour proposer un spectacle canadien afin qu'il soit inclus dans le Portail, veuillez communiquer avec un diffuseur admissible ou avec CAPACOA afin d'obtenir des conseils.

La détermination de l'admissibilité relève de CAPACOA, en consultation avec le ministère du Patrimoine canadien et/ou Culture Ireland, au besoin, conformément aux critères d'admissibilité énoncés ci-dessus.

Pour toute question concernant le Portail Canada-Irlande 180, la réservation des spectacles dans le Portail ou le programme de subventions, veuillez contacter CAPACOA à l'adresse courriel CI180@capacoa.ca.